



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Université Lumière Lyon 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
Université Lumière Lyon 2
18 quai Claude Bernard - 69365 Lyon

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
51 rue de Saint Cyr
69009 Lyon

Université Lumière Lyon 2

Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel

18 quai Claude Bernard - 69365 Lyon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de l'Université Lumière Lyon 2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université Lumière Lyon 2 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicable aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Corrections d'erreurs sur exercices antérieurs

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre établissement, nous avons vérifié que les modalités retenues pour les corrections d'erreurs sur exercices antérieurs, comptabilisées sur l'exercice par les comptes de report à nouveau, et exposées dans la note « Corrections d'erreurs » de l'annexe des comptes annuels, sont conformes à la réglementation comptable applicable aux établissements publics.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable en relation avec l'ordonnateur d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 6 mars 2026

KPMG SA

Philippe Gatta

Associé

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 05.03.2026
Année 2025				Heure 16:52:29
Période 01 à 14				Page 2
ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	3 161 240,21	-2 479 765,67	681 474,54	736 393,01
Immobilisations corporelles	280 837 907,89	-107 997 689,96	172 840 217,93	160 801 761,27
Terrains	10 828 559,05	-319 042,09	10 509 516,96	10 547 093,71
Constructions	193 277 480,32	-77 768 136,76	115 509 343,56	122 583 573,39
Installations techniques, matériels et outillage	3 210 733,11	-1 856 235,78	1 354 497,33	831 759,14
Collections	355 528,38		355 528,38	293 784,08
Biens historiques et culturels	100 727,99		100 727,99	100 727,99
Autres immobilisations corporelles	33 928 064,53	-28 048 579,85	5 879 484,68	6 469 700,67
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	35 785 597,21		35 785 597,21	15 672 751,04
Avances et acomptes sur commandes	3 315 404,25		3 315 404,25	4 268 671,76
Immobilisations reçues par leg ou donation				
Immobilisations corporelles (biens vivants)	35 813,05	-5 695,48	30 117,57	33 699,49
Immobilisations financières	4 430,00		4 430,00	5 555,00
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	284 003 578,10	-110 477 455,63	173 526 122,47	161 543 709,28
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	31 639 872,49	-739 864,44	30 900 008,05	16 899 095,59
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	26 049 432,86		26 049 432,86	13 500 448,72
Créances clients et comptes rattachés	5 514 168,92	-164 824,43	5 349 344,49	3 766 316,44
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	76 270,71	-575 040,01	-498 769,30	-367 669,57
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	352 865,17		352 865,17	28 182,81
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	31 992 737,66	-739 864,44	31 252 873,22	16 927 278,40
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	30 794 267,76		30 794 267,76	40 267 475,50
Autres				
TOTAL TRESORERIE	30 794 267,76		30 794 267,76	40 267 475,50
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	346 790 583,52	-111 217 320,07	235 573 263,45	218 738 463,18

Etablissement université	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 05.03.2026
Année 2025		Heure 16:52:29
Période 01 à 14		Page 3
PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES		
Financements reçus	131 442 818,71	126 023 939,64
Financements de l'actif - Etat	92 861 084,97	97 555 254,66
Financement de l'actif par des tiers	38 581 733,74	28 468 684,98
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	66 839 744,12	68 577 068,24
Report à nouveau	3 068 198,51	-5 807,23
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-523 078,26	-1 737 324,12
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	200 827 683,08	192 857 876,53
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	895 000,00	1 180 000,00
Provisions pour charges	134 326,00	146 295,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 029 326,00	1 326 295,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts		
TOTAL DETTES FINANCIERES		
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 140 536,52	1 883 810,88
Dettes fiscales et sociales	6 147 227,00	6 227 072,00
Avances et acomptes reçus	23 314 200,71	12 538 516,18
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	139 200,00	
Autres dettes non financières	512 155,74	1 006 534,26
Produits constatés d'avance	1 462 934,40	2 848 358,33
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	33 716 254,37	24 504 291,65
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		50 000,00
TOTAL TRESORERIE		50 000,00
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	235 573 263,45	218 738 463,18

Etablissement université		Système de base COMPTE DE RESULTAT		Date	05.03.2026
Année 2025				Heure	16:52:29
Période 01 à 14				Page	4
Charges (hors taxes)			Exercice 2025	Exercice 2024	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT					
Achats			2 979,69	2 719,78	
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme			14 020 941,62	14 666 581,80	
Charges de personnel			143 704 623,09	139 470 637,58	
Salaires, traitements et rémunérations divers			85 768 855,53	83 299 159,84	
Charges sociales			56 712 468,33	55 231 978,47	
Intéressement et participation					
Autres charges de personnel			1 223 299,23	939 499,27	
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)			5 577 802,24	6 250 396,52	
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés			11 385 484,10	11 794 766,81	
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT			174 691 830,74	172 185 102,49	
CHARGES D'INTERVENTION					
Dispositif d'intervention pour compte propre					
Transfert aux ménages					
Transferts aux entreprises					
Transferts aux collectivités territoriales					
Transferts aux autres entités					
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme					
Dotations aux provisions et dépréciations					
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION					
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			174 691 830,74	172 185 102,49	
CHARGES FINANCIÈRES					
Charges d'intérêt					
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Pertes de change					
Autres charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières					
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES					
Impôts sur les sociétés					
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)					
TOTAL CHARGES			174 691 830,74	172 185 102,49	

Etablissement université	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 05.03.2026
Année 2025		Heure 16:52:29
Période 01 à 14		Page 5
Produits (hors taxes)	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	145 590 942,73	146 781 829,84
Subventions pour charges de service public	135 800 786,54	133 264 787,56
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	7 902 206,77	11 627 668,12
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	1 887 949,42	1 889 374,16
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	21 420 433,08	16 199 557,82
Ventes de biens ou prestations de services	20 223 416,76	15 033 413,62
Produits de cessions d'éléments d'actif		
Autres produits de gestion	1 197 016,32	1 166 144,20
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	7 151 026,67	7 466 390,71
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	343 050,93	27 147,78
Reprises du financement rattaché à un actif	6 807 975,74	7 439 242,93
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	174 162 402,48	170 447 778,37
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>		
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>	6 350,00	
Gains de change		
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6 350,00	
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	523 078,26	1 737 324,12
TOTAL PRODUITS	174 691 830,74	172 185 102,49



Annexe aux comptes annuels

Comptes clos au 31 décembre 2025

Table des matières

1. Faits caractéristiques et corrections d'erreurs.....	p. 3
a) Faits caractéristiques.....	p. 3
b) Corrections d'erreurs.....	p. 4
2. Principes comptables et méthodes d'évaluation.....	p. 5
3. Notes relatives aux postes du bilan.....	p. 6
a) L'actif.....	p. 6
b) Le passif.....	p. 12
c) Autres informations.....	p. 16
4. Notes relatives aux postes du compte de résultat.....	p. 16
a) Produits de fonctionnement.....	p. 16
b) Charges de fonctionnement.....	p. 18
5. Autres informations.....	p. 19
a) Evolutions postérieures à la clôture.....	p. 19
b) Engagements hors bilan.....	p. 19

Présentation de l'université

L'université Lumière Lyon 2 a accueilli 26 841 étudiants en 2024-2025 et décomptait 1933 personnels permanents. Elle se situe essentiellement sur deux campus sur les Berges du Rhône et Porte des Alpes.

En tant qu'université en sciences humaines et sociales (SHS), les champs de formation sont les suivants : Art, Lettres, Langues, Sciences Humaines, Sciences Sociales, Droit, Economie, Gestion, Sciences et Technologie.

Elle est composée de 12 Unités de Formation et de Recherche ou Instituts et de 33 laboratoires de recherche.

S'agissant de l'organisation financière, l'université dispose d'un ordonnateur principal, de 6 ordonnateurs secondaires de droit. Il y a un agent comptable et 12 régies.

L'université est soumise aux dispositions du code de l'éducation, telles que modifiées par le décret 2024-1108 du 2 décembre 2024.

1. Faits caractéristiques de l'exercice 2025 et corrections d'erreurs

a) Faits caractéristiques

- Valorisation des financements de la Ruche

Les titres de recette émis concernant les financements de l'opération de la Ruche ont été valorisés en 2024 en conformité avec les dépenses effectuées mais surtout à hauteur de l'apport de chaque financeur. L'autofinancement par l'université de l'opération s'impacte donc bien sur le fonds de roulement chaque année de façon lissée depuis l'exercice 2024.

L'an passé ce travail a été effectué sur toutes les subventions attribuées et en cours de validité, ne tenant toutefois pas compte des financements acquis antérieurement.

Afin que les financements externes de l'actif reflètent bien l'exhaustivité du financement de l'opération, c'est sur la base de la totalité des financements que les valorisations ont été effectuées.

Cela a conduit à rattacher 17 306 164 euros de financements répartis comme suit :

- 691 803 euros de financements de l'Etat
- 14 023 985 euros de financements de la Région
- 2 511 844 euros de financements de la Métropole
- 78 530 euros de financements de l'Agence de l'eau

Ce volume important s'explique d'une part par l'avancée importante de l'opération et d'autre part par la constatation de titres d'avance uniquement (à la réception des encaissements des financeurs), les titres de recette seront quant à eux pris en charge lors de l'acquisition définitive du droit, c'est-à-dire à l'échéance de l'opération.

L'autofinancement par l'université de l'opération s'élève au 31 décembre 2025 à 12 202 509 euros.

Par ailleurs une correction avait conduit l'an passé à constater un titre de recette complémentaire de 657 421 euros (complétant le reversement de 312 308 euros effectué par la COMUE université de Lyon lors du transfert de la maîtrise d'ouvrage). Ce titre était constitué de 2 sommes : 386 718,06 euros au titre d'une subvention de la Région et 270 701,12 euros au titre d'une subvention de l'Etat. Or il ne s'agissait que d'une constatation d'un financement de l'actif mais sans aucun encaissement attendu (les encaissements ayant été effectués au démarrage de l'opération par la COMUE université de Lyon). Le titre de 270 701,12 euros étant erroné, le compte 4411 a donc été soldé.

- Fiabilisation des écritures concernant les produits des opérations pluriannuelles

Les opérations pluriannuelles, qui sont nombreuses à l'université, traduisent une vraie dynamique de l'activité de la recherche. Elles ont fait l'objet d'une analyse exhaustive pour déterminer les produits à rattacher à l'exercice. Sur un **total de 408 opérations** suivies et analysées à la clôture 2025, **210 ont donné lieu à des écritures de rattachement de produits** à l'exercice. En 2025, cela représente **7,8 millions d'euros** qui n'avaient pas fait l'objet d'un titre de recette et ont été rattachés à l'exercice par une écriture de produits à recevoir. Pour mémoire et comparaison, ces écritures étaient d'un volume de 6,4 millions d'euros en 2024.

En parallèle, des **produits ont été constatés trop tôt** et devront être rattachés aux exercices suivants. Cela représente **0,6 million d'euros** de produits constatés d'avance qui ont donc été neutralisés de l'exercice 2025.

Il importe de noter qu'un suivi des facturations effectuées, lorsque des écritures de produits à recevoir ont été opérées, devra être réalisé de façon systématique par l'ordonnateur avec au besoin une relance des gestionnaires concernés afin de garantir le recouvrement des créances de l'établissement, d'une part, et d'assurer de la fiabilité de ces écritures, d'autre part.

b) Corrections d'erreurs

Les écritures de régularisation n'affectent pas le résultat de l'exercice mais conduisent à effectuer des corrections liées à des comptabilisations qui concernent les exercices antérieurs. Elles n'ont donc aucun impact sur les agrégats de l'année ni sur le résultat mais seulement sur le niveau du fonds de roulement.

- Activité de formation continue (formation continue, VAE, apprentissage)

L'utilisation de FCA manager pour le suivi administratif et financier des étudiants de formation continue est en place depuis l'exercice 2024. C'est sur la base de cette base de données que les rattachements de produits à l'exercice sont déterminés, tenant compte de la période de formation des apprenants sur l'année civile.

La réalisation des produits en 2024 était d'un niveau très similaire à celle de l'exercice 2023 et n'avait donc pas suscité d'interrogation. Or **en 2025 l'évolution apparaissait significative** (+3,4 millions d'euros) alors que la dynamique de l'activité de formation continue ne permettait pas d'étayer une telle évolution. Une **analyse fine de la facturation effectuée en 2025 a donc été effectuée** (3461 factures). Il a également été effectué un détail des écritures issues de FCA manager en détaillant celles du compte financier 2024 par année universitaire (2023/2024 et 2024/2025) et celles du compte financier 2025 (2024/2025 et 2025/2026).

Ces différentes analyses ont permis de comprendre l'évolution anormale constatée en 2025 et ont conduit aux écritures suivantes :

- FCA manager avait conduit en 2024 au calcul d'un produit constaté d'avance au titre de l'année universitaire 2024-2025 de **1 362 460 euros** alors que le droit était nécessairement acquis en 2024. Cette écriture a donc donné lieu à une **correction** par le report à nouveau au crédit du compte 110.
- Dans cette même logique, FCA manager conduisait en 2025 à valoriser un produit constaté d'avance au titre de l'année 2024-2025 pour **1 289 336 euros**, élément qu'il convient de ne pas prendre en considération, le droit étant également acquis à la fin de la formation. Cette **somme a également été corrigée** par le report à nouveau au crédit du compte 110.

- Fiabilisation des produits concernant les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires

Pour la première année le nouveau dispositif applicable aux étudiants extra-communautaires était appliqué (délibération 2025-03 du 24 janvier 2025). Il a eu pour conséquence l'arrêt des exonérations de droits. Seules les **exonérations** de quelques dossiers d'étudiants des années antérieures ont été comptabilisées, leurs pièces justificatives ayant été transmises très tardivement, ces dossiers représentant un montant total de **228 266 euros** comptabilisé au débit du compte 119 (en raison de la comptabilisation du titre initial sur l'exercice antérieur). Le produit constaté d'avance de 510 925 euros en 2024 pour anticiper les exonérations à venir a ainsi quant à lui été annulé par un crédit du compte 110.

- Retards de facturation de l'institut catholique de Lyon

L'**institut catholique de Lyon** effectue chaque année le reversement des droits d'inscription de ses étudiants à l'université. Or il est apparu que depuis deux exercices, le dernier reversement pour l'année universitaire en cours est effectué en janvier n+1 alors que l'intégralité des droits doit être comptabilisée à l'inscription de l'étudiant, donc en année n.

Ainsi le dernier versement de l'année 2024/2025 reçu et titré en janvier 2025 a été corrigé par le report à nouveau par le crédit du compte 110 à hauteur de 139 550 euros.

Le 3^{ème} versement de l'année en cours (2025/2026) de 181 948 euros a quant à lui fait l'objet d'une écriture de produit à recevoir. Les produits apparaissent dorénavant convenablement rattachés à l'exercice.

En synthèse les **corrections** par le report à nouveau représentent **3 074 005 euros** répartis comme suit :

- 3 302 271 euros au crédit du compte 110
- 228 266 euros au débit du compte 119

2. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels ont été préparés en application aux dispositions du recueil des normes comptables des établissements publics (RNCEP), du plan de compte commun et de l'instruction comptable commune, dans le respect du principe de prudence, conformément aux principes suivants :

- La continuité de l'exploitation ;
- La permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- L'indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques, à savoir à leur valeur initiale lors de leur achat.

Comparabilité des comptes :

- Changements de méthodes comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

- Changements d'estimations comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

- Corrections d'erreurs ayant eu lieu sur l'exercice

Les corrections opérées concernaient les exercices antérieurs et ont été rappelées plus haut au point 1 b).

3. Notes relatives aux postes du bilan

Le bilan de l'établissement permet de présenter sa situation financière telle qu'elle résulte des années antérieures, jusqu'au 31 décembre 2025. L'actif est représentatif de ce que possède l'université tandis que le passif traduit davantage ce qui est dû par l'établissement.

a) L'actif

Rappels méthodologiques :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, hors frais accessoires et financiers. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, ont fait l'objet d'une délibération le 23 octobre 2020 (délibération 2020-57), reprise ci-dessous.

NATURE DES IMMOBILISATIONS	DUREE autorisées	DUREE standard (par défaut dans SIFAC)
Logiciels informatiques	3 ans	3 ans
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Immeubles	30 ans	30 ans
Aménagements de terrains	10 à 20 ans	15 ans
Constructions légères	20 ans	Entre 15 et 30 ans
Locaux d'enseignement et de recherche	20 ans	20 ans
Aménagement intérieur des locaux	10 ans	10 ans
Installations techniques	10 à 15 ans	10 ans
Matériel scientifique	3 à 10 ans	5 ans
Matériel industriel	10 ans	10 ans
Matériel pédagogique	5 à 10 ans	5 ans
Outillage	5 ans	5 ans
Collection de documentation	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Matériel de bureau	5 ans	3 à 7 ans
Matériel informatique, réseau et audiovisuel	5 ans	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans	10 ans
Autres matériels	5 à 10 ans	10 ans

Il convient d'analyser successivement les dépréciations des immobilisations ou des créances qui font partie de l'actif de l'université puis d'analyser les immobilisations afin d'analyser l'actif dans son intégralité.

- Tableau des immobilisations

Rappels méthodologiques :

A compter de l'exercice 2020, chaque bâtiment est comptabilisé selon la dernière évaluation

France Domaine
s'y rapportant.

Lors de la mise en œuvre sur l'exercice, les hypothèses suivantes ont été suivies :

- Les valorisations des bâtiments correspondent aux évaluations réalisées par France Domaine ;

- Les valeurs intégrées des bâtiments sont amorties sur la base d'une durée résiduelle estimée avec la direction

du patrimoine tenant compte de l'état du bâti et du plan de charge des opérations pour définir des durées

résiduelles adaptées au contexte.

- Le rattrapage de l'amortissement et des reprises des FEA, correspondant au retard dans l'intégration des

évaluations, est analysé et comptabilisé.

- Les terrains ne font pas l'objet d'amortissement par nature.

- Les travaux antérieurs aux évaluations et se rapportant aux bâtiments ont fait l'objet d'une sortie de

l'inventaire comptable.

- Les principales opérations de travaux ayant eu lieu postérieurement aux évaluations sont analysées pour

identifier l'impact sur les valorisations intégrées.

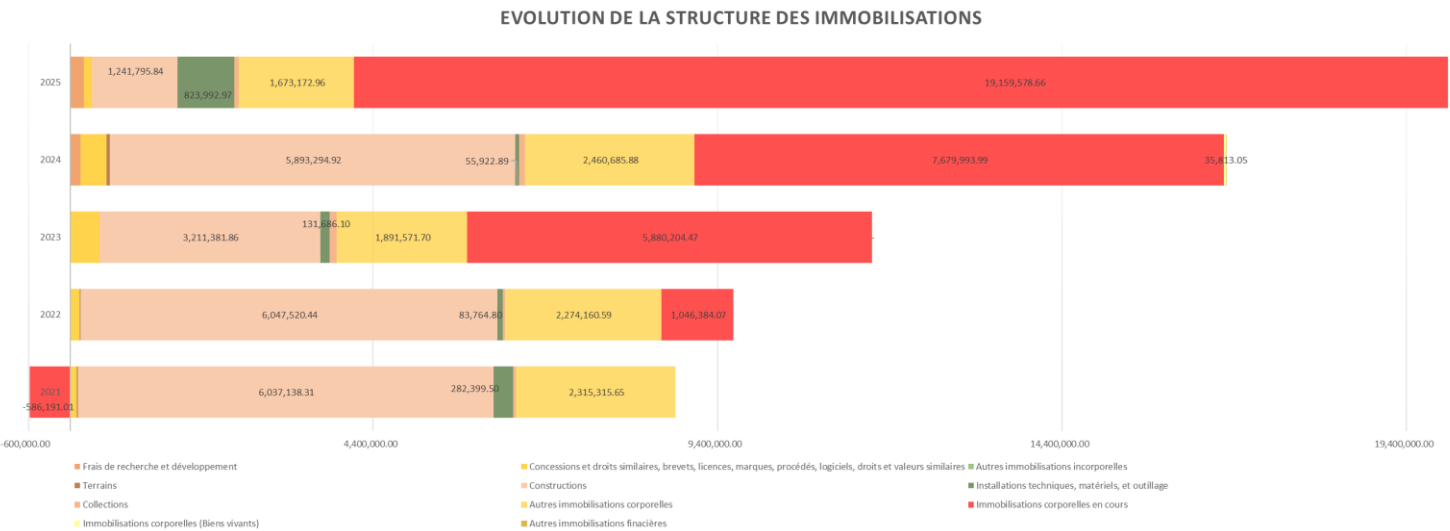
Les biens immobiliers font l'objet de financement à l'actif.

Les immobilisations financières : les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

Ce document retrace le patrimoine de l'établissement tel qu'il était à l'ouverture de l'exercice 2025, les acquisitions de l'année et, par conséquent, la situation patrimoniale à la clôture :

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations Par virement de poste à poste	Acquisitions/ Mises à disposition / Transferts	Diminutions Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	Valeur brute à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2,854,615.14	0.00	319,888.71	0.00	13,263.64	3,161,240.21
Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais de recherche et développement	152,153.93	0.00	197,695.85	0.00	0.00	349,849.78
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2,690,952.01	0.00	122,192.86	0.00	13,263.64	2,799,881.23
Droit au bail	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds commercial	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immobilisations incorporelles	11,509.20	0.00	0.00	0.00	0.00	11,509.20
Immobilisations corporelles	238,002,181.12	0.00	3,800,706.07	0.00	101,793.81	241,701,093.38
Terrains	10,828,559.05	0.00	0.00	0.00	0.00	10,828,559.05
Constructions	192,035,684.48	0.00	1,241,795.84	0.00	0.00	193,277,480.32
Installations techniques, matériels, et outillage	2,400,825.24	0.00	823,992.97	0.00	14,085.10	3,210,733.11
Collections	293,784.08	0.00	61,744.30	0.00	0.00	355,528.38
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	100,727.99	0.00	0.00	0.00	0.00	100,727.99
Autres immobilisations corporelles	32,342,600.28	0.00	1,673,172.96	0.00	87,708.71	33,928,064.53
Immobilisations mises en concession	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles en cours	19,941,422.80	0.00	19,159,578.66	0.00	0.00	39,101,001.46
Immobilisations grevées de droits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	35,813.05	0.00	0.00	0.00	0.00	35,813.05
Participations et créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres de participation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres formes de participation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Créances rattachées à des sociétés en participation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immobilisations financières	5,555.00	0.00	-1,125.00	0.00	0.00	4,430.00
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres immobilisés (droit de créance)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Prêts	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépôts et cautionnements versés	5,555.00	0.00	-1,125.00	0.00	0.00	4,430.00
Autres créances immobilisées	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAUX	260,839,587.11	0.00	23,279,048.44	0.00	115,057.45	284,003,578.10

Les flux d'acquisition d'immobilisation de l'année 2025 sont de 23 279 048 euros. Le volume des acquisitions de l'année évolue de façon importante en 2025 et se structure de la façon suivante :



La structure des immobilisations évolue cette année encore essentiellement en lien avec l'avancée du chantier de la Ruche, lequel devrait s'achever dans le courant de l'année 2026. Les acquisitions qui lui sont liées expliquent à la fois le volume global important d'immobilisations (la Ruche représentant 88% des immobilisations de l'année) mais aussi le volume important d'immobilisations en cours.

Les autres immobilisations corporelles évoluent peu, les licences et logiciels permettant même de constater une diminution par rapport aux exercices antérieurs.

Le tableau suivant détaille l'évolution des immobilisations par nature :

	2024	2025
Frais de recherche et développement	152,153.93	197,695.85
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	375,827.83	122,192.86
Autres immobilisations incorporelles	-	
Terrains	44,789.35	
Constructions	5,893,294.92	1,241,795.84
Installations techniques, matériels, et outillage	55,922.89	823,992.97
Collections	85,520.68	61,744.30
Autres immobilisations corporelles	2,460,685.88	1,673,172.96
Immobilisations corporelles en cours	7,679,993.99	19,159,578.66
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	35,813.05	
Autres immobilisations financières	90.00	- 1,125.00
TOTAL	16,784,092.52	23,279,048.44

- Tableau des dépréciations :

Tableau des dépréciations				
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations	345,719.63	0.00	0.00	345,719.63
Dépréciations des stocks et en-cours	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépréciations des comptes de tiers	697,097.52	73,848.85	31,081.93	739,864.44
Dépréciations des comptes financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des dépréciations	1,042,817.15	73,848.85	31,081.93	1,085,584.07

Les dépréciations constatées en 2025 correspondent pour 42 766,92 euros aux constatations de créances douteuses. Cette somme se décompose de la manière suivante :

- 73 848 euros de constatations de nouvelles créances douteuses. Il s'agit de créances dont l'espoir de recouvrement est faible.
- 31 081 euros de reprises d'anciennes créances douteuses. Il s'agit de celles pour lesquelles un recouvrement a pu être effectué.

- Tableau des amortissements

Tableau des amortissements				
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2,118,222.13	374,807.18	13,263.64	2,479,765.67
Frais d'établissement	0.00	0.00	0.00	0.00
Frais de recherche et développement	11,088.68	42,519.49	0.00	53,608.17
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	2,104,675.09	329,985.85	13,263.64	2,421,397.30
Droit au bail	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds commercial	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immobilisations incorporelles	2,458.36	2,301.84	0.00	4,760.20
Immobilisations corporelles	96,829,822.51	10,917,363.77	100,911.43	107,646,274.85
Terrains	281,465.34	37,576.75	0.00	319,042.09
Constructions	69,106,391.46	8,316,025.67	0.00	77,422,417.13
Installations techniques, matériels, et outillage	1,569,066.10	300,539.34	13,369.66	1,856,235.78
Collections	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels	0.00	0.00	0.00	0.00
Autres immobilisations corporelles	25,872,899.61	2,263,222.01	87,541.77	28,048,579.85
Immobilisations mises en concession	0.00	0.00	0.00	0.00
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	2,113.56	3,581.92	0.00	5,695.48
Participations et créances rattachées à des participations				
Titres de participation				
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)				
Autres formes de participation				
Créances rattachées à des participations				
Créances rattachées à des sociétés en participation				
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés				
Autres immobilisations financières				
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)				
Titres immobilisés (droit de créance)				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Prêts				
Dépôts et cautionnements versés				
Autres créances immobilisées				
TOTAUX	98,950,158.20	11,295,752.87	114,175.07	110,131,736.00

Les amortissements de l'exercice, qui étaient de 11,5 millions d'euros en 2024, sont très stables.

Le patrimoine a en effet peu évolué en 2025 (les principales évolutions des immobilisations concernant la Ruche qui n'est pas encore intégrée au patrimoine). L'évolution de la structure des amortissements sera en effet notoire en 2026 lors de la mise en service de la Ruche.

- Tableau des filiales et des participations

Sans objet

- Tableau des titres immobilisés de l'activité portefeuille

Sans objet

- Les stocks et en-cours

Sans objet

- Les créances

Rappels méthodologiques : les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas. Toutes les créances antérieures à 2 années sont systématiquement dépréciées.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- aux droits constatés sur les opérations pluriannuelles ;
- aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours.

A la clôture 2025 les différentes créances de l'établissement se détaillent comme suit :

Tableau des créances			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	4,430.00	0.00	4,430.00
- Créances rattachées à des participations	0.00	0.00	0.00
- Prêts	0.00	0.00	0.00
- Autres créances immobilisées	4,430.00	0.00	4,430.00
		0.00	0.00
Créances de l'actif circulant	31,992,737.66	28,758,941.41	3,233,796.25
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	26,049,432.86	23,029,361.77	3,041,663.60
- Créances clients et comptes rattachés	5,514,168.92	5,300,443.76	213,725.16
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0.00	0.00	0.00
- Avances et acomptes versés sur commandes	0.00	0.00	0.00
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0.00	0.00	0.00
- Créances sur les autres débiteurs	76,270.71	76,270.71	0.00
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	352,865.17	352,865.17	0.00
TOTAUX	31,997,167.66	28,758,941.41	3,238,226.25

Les créances de l'université sont ainsi constituées de 4 catégories :

Les créances sur entités publiques représentent 26 millions d'euros et évoluent de 12,6 millions d'euros par rapport à 2024.

L'évolution du volume s'explique en grande partie par les écritures de **financement à recevoir** qui ont été effectuées sur l'opération **la Ruche**. En effet, afin d'ajuster les financements au niveau des dépenses d'investissement réalisées, tout en tenant compte de la part financée par l'université (qui représente 30%), il a pu être déterminé des écritures de financements à recevoir de **17 306 164 euros** (14 023 985 euros pour la Région, 2 511 844 euros pour la Métropole, 691 803 euros pour l'Etat et 78 530 euros pour l'agence de l'eau).

Les autres écritures de **produits à recevoir** représentent un volume global de 7 171 449 euros. Elles sont composées comme suit :

- 130 024 euros de financements à recevoir en lien avec des acquisitions d'immobilisations sur des opérations pluriannuelles ;
- 7 041 424 euros de produits à recevoir ont été constatés concernant les **opérations pluriannuelles de l'université**.

Enfin les créances sur entités publiques sont également constituées d'un **crédit de TVA** de 881 604 euros.

Les créances clients et comptes rattachés représentent quant à elles 5,5 millions d'euros (+1,6 million d'euros par rapport à 2024). Elles correspondent pour l'essentiel :

- A des écritures de produits à recevoir concernant :
 - 1 078 428 euros en lien avec **l'activité de formation continue** ;
 - 270 146 euros liés aux **CFA hors les murs** afin d'ajuster le rattachement des produits au bon exercice ;
 - 15 720 euros de **divers produits** à recevoir concernant des régularisations de régies ainsi que des indemnités journalières de sécurité sociale.
 - A des écritures de produits à recevoir concernant des opérations pluriannuelles avec des opérateurs privés et les liens avec l'ICLY pour 797 853 euros.
- A des **créances** considérées comme **douteuses** en raison des difficultés rencontrées pour le recouvrement à hauteur de 202 079 euros.
- A des **retenues de garanties** essentiellement en lien avec les marchés de travaux pour 66 752 euros.
- Pour **3 083 188 euros** il s'agit de **titres de recette émis en attente de recouvrement**. Il y a notamment la convention en cours pour Formasup pour 985 072 euros, des échéances de paiements de droits d'inscriptions en plusieurs fois pour 242 811 euros et pour près de 300 000 euros de titres émis pour des OPCO.

Les créances sur les autres débiteurs représentant 76 270 euros.

Enfin, l'établissement a pu identifier des charges constatées d'avance (charges comptabilisées en 2025 mais concernant l'exercice 2026) pour un montant beaucoup plus fiable que l'an passé de **352 865 euros** (+324k€).

- Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Sans objet

b) Le passif

- Financements reçus et fonds propres

Rappels méthodologiques sur les financements reçus :

Les subventions d'investissement, qui ont financé les immobilisations inscrites à l'actif, sont comptabilisées à réception de leur avis d'attribution.

Conformément à l'instruction comptable commune, les subventions d'investissement sont comptabilisées suivant la méthode des subventions sous conditions dans des postes distincts des fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif, afin de distinguer les financements en provenance de l'État et ceux reçus de tiers autres que l'État ;
- de leur rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les subventions rattachées à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général, par symétrie et conformément à l'instruction sur le financement de l'actif, la comptabilisation de la reprise en résultat des financements s'effectue en résultat d'exploitation.

En cas de financement sans condition, la subvention d'investissement est reconnue à la notification du financeur.

Rappels méthodologiques sur les fonds propres :

Les fonds propres de l'établissement sont constitués par les dotations et affectations de l'Etat ainsi que les dons et legs en capital.

Le tableau suivant donne un état des financements externes de l'actif à la fin de l'exercice 2025 :

Tableau des financements de l'actif							
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	97,555,254.66	1,149,378.84	0.00	5,843,548.53	0.00	0.00	92,861,084.97
Financements non rattachés à un actif	7,782,836.38	656,231.55	0.00			0.00	8,439,067.93
Financements rattachés à un actif	89,772,418.28	493,147.29	0.00	5,843,548.53	0.00	0.00	84,422,017.04
- Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	74,047,068.21	488,624.97	0.00	5,064,456.41		0.00	69,471,236.77
- Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-1,296.69	0.00	0.00	721.48		0.00	-2,018.17
- Financement des autres actifs :		0.00					
État	15,726,646.76	4,522.32	0.00	778,370.64		0.00	14,952,798.44
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
Autres	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	28,468,684.98	11,077,475.97	0.00	951,168.05	0.00	6,629.58	38,588,363.32
Financements non rattachés à un actif	7,697,092.06	11,000,915.51	0.00	0.00	0.00	0.00	18,698,007.57
- Régions	5,837,781.23	9,634,806.27	0.00		0.00	0.00	15,472,587.50
- Départements	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00
- Communes et groupements de communes	1,434,764.52	1,375,277.73	0.00		0.00	0.00	2,810,042.25
- Autres collectivités et établissement publics	352,429.87	49,642.58	0.00		0.00	0.00	402,072.45
- Union Européenne	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00
- Autres organismes	2,794.33	0.00	0.00		0.00	0.00	2,794.33
- Autres	69,322.11	-58,811.07	0.00		0.00	0.00	10,511.04
Financements rattachés à un actif	20,771,592.92	76,560.46	0.00	951,168.05	0.00	6,629.58	19,890,355.75
- Régions	9,439,822.90	69,914.60	0.00	479,765.82		2,208.32	9,027,763.36
- Départements	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	0.00
- Communes et groupements de communes	4,674,869.89	0.00	0.00	149,144.15		0.00	4,525,725.74
- Autres collectivités et établissement publics	169,038.22	0.00	0.00	36,095.42		0.00	132,942.80
- Union Européenne	3,690.74	0.00	0.00	-8,431.70		4,421.26	7,701.18
- Autres organismes	6,459,977.98	0.00	0.00	285,335.96		0.00	6,174,642.02
- Autres	24,193.19	6,645.86	0.00	9,258.40		0.00	21,580.65
TOTAUX	126,023,939.64	12,226,854.81	0.00	6,794,716.58	0.00	6,629.58	131,449,448.29

Les financements de l'exercice 2025 tiennent essentiellement compte de l'évolution des financements à recevoir opérés en pour l'opération la Ruche.

- Les provisions

Rappels méthodologiques :

Chacun des litiges connus, dans lesquels l'Université est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par le service des affaires juridiques, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- *l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers ;*
- *il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci ;*
- *l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.*

Les passifs au titre des droits acquis sur compte épargne temps donnent lieu à la comptabilisation d'une provision pour charges conformément à l'annexe passifs sociaux du fascicule 12 de l'instruction comptable commune relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes épargne temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires.

Les seules variations opérées en 2025 concernent :

- L'augmentation d'une **provision** pour un **litige**. La provision a été augmentée de 15 000 euros.
- La provision relative au compte épargne temps (**CET**) a quant à elle été diminuée de 11 969 euros.
- Enfin l'évolution du **contentieux** avec une entreprise titulaire d'un marché pour l'opération la Ruche conduit à revoir la provision importante passée en 2024 en la diminuant de 300 000 euros.

Tableau des Provisions					
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions réglementées					
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	1,180,000.00	15,000.00	300,000.00		895,000.00
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Provisions pour pensions obligatoires similaires					
Provisions pour restructurations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions					
Provisions pour remises en état					
Provisions pour CET	146,295.00		11,969.00		134,326.00
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales					
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement					
Autres provisions pour charges					
Total des provisions	1,326,295.00	15,000.00	311,969.00	0.00	1,029,326.00

- Les dettes

Si l'établissement n'est pas concerné par des dettes financières ou instruments financiers à terme, les charges à payer en lien avec le personnel sont considérées comme des dettes, tout comme les avances reçues, les produits qui ont été constatés d'avance ou encore les sommes dues aux fournisseurs de l'université.

Rappels méthodologiques :

Les charges à payer correspondent principalement :

- aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées dont la facture n'a pas été reçue à la clôture ;
- aux charges de personnel à payer en 2026 au titre des droits et rémunérations acquis en 2025 ;
- aux heures complémentaires à payer ;
- à la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et non titulaires non enseignants ;

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes de l'établissement.

Tableau des dettes				
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes financières	0.00	0.00	0.00	0.00
- Emprunts obligataires	0.00	0.00	0.00	0.00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0.00	0.00	0.00	0.00
- Dettes financières et autres emprunts	0.00	0.00	0.00	0.00
		0.00	0.00	0.00
Dettes non financières	33,716,254.37	25,850,709.20	6,382,293.66	1,483,251.51
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2,140,536.52	1,987,459.09	153,077.43	0.00
- Dettes fiscales et sociales	6,147,227.00	6,147,227.00	0.00	0.00
- Avances et acomptes reçus	23,314,200.71	15,601,732.97	6,229,216.23	1,483,251.51
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	139,200.00	139,200.00	0.00	0.00
- Autres dettes non financières	512,155.74	512,155.74	0.00	0.00
- Produits constatés d'avance	1,462,934.40	1,462,934.40	0.00	0.00
TOTAUX	33,716,254.37	25,850,709.20	6,382,293.66	1,483,251.51

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés, qui représentent 2 140 536 euros, correspondent :

- pour 947 514 euros aux écritures de **charges à payer à comptabiliser** (CAPAC). Il s'agit de charges qui n'ont pas encore pu être comptabilisées en fin d'exercice 2025 alors qu'elles concernaient bien l'exercice 2025. Il s'agit pour 338 465 euros de dépenses de fluides, pour 160 151 euros de dépenses liées au marché voyageur et pour 273 636 euros à des services faits non constatés dans SIFAC ;
- pour 597 216 euros à des services faits en 2025 mais en **attente de réception de la facture** pour terminer le flux de dépense ;
- pour 168 070 euros à des dépenses en **attente de paiement** ;
- pour 427 735 euros à des **retenues de garanties**.

S'agissant des dettes fiscales et sociales, qui représentent 6 147 227 euros, elles s'expliquent par les écritures de charges à payer effectuées concernant :

- la valorisation des **congés non pris** (2,5 millions d'euros) pour les seuls personnels BIATSS (en l'absence de suivi, les congés des enseignants et des enseignants-chercheurs ne peuvent donner lieu à la comptabilisation d'un passif) ;
 - le rattachement des **heures d'enseignement** à l'exercice 2025 (3 millions d'euros) s'agissant des heures complémentaires et des heures de vacations. Le calcul de la charge à rattacher tient compte de la projection faite au budget 2026 d'une évolution de 262 000 euros des dépenses ;
 - celui des primes avec cette année l'intégration des primes C3 du RIPEC qui n'ont pas pu être payées en décembre 2025 en raison de la tenue tardive du conseil académique, et également les indemnités des membres du CNU qui n'ont été notifiées par le ministère qu'en décembre ;
 - la valorisation des **rappels** de traitements et des indemnités de télétravail ;
- Ces charges diminuent de 1,3% cette année (soit – 79 844 euros).

Les avances et acomptes reçus représentent 23 314 200 euros. Il s'agit de **versements** reçus et ne pouvant **pas encore faire l'objet de l'émission d'un titre de recette**, le droit n'étant pas définitivement acquis par l'université. Il importe toutefois de noter que la mise en place des titres d'avance permet néanmoins d'assurer un suivi de ces sommes reçues.

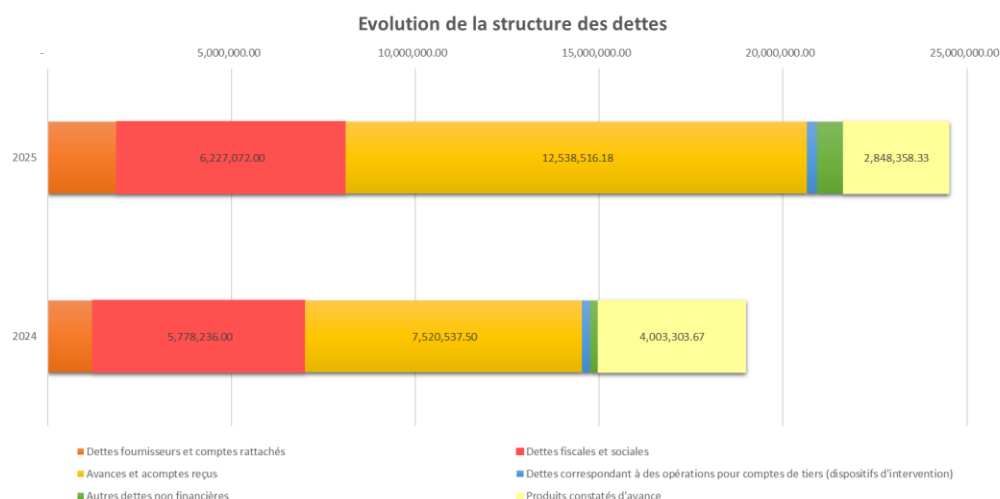
Les dettes correspondant à des opérations pour le compte de tiers sont valorisées pour 139 200 euros et traduisent le reliquat à verser au titre des **bourses**.

Les autres dettes non financières représentent 512 155 euros. Ce montant est constitué de **versements** qui n'ont **pas** pu être **identifiés** et n'ont donc pas été rapprochés d'un titre de recette.

Enfin les produits constatés d'avance représentent 1 462 934 euros. Il s'agit de produits constatés sur l'exercice 2025 alors qu'ils concernent les exercices futurs (2026 essentiellement). Ils concernent :

- les **opérations pluriannuelles** pour 589 462 euros ;
- l'activité de **formation continue** pour 873 472 euros.

La représentation graphique ci-dessous de l'évolution de la composition des dettes dans le temps permet de visualiser nettement ces principales évolutions décrites pour l'exercice 2025 :



L'élément le plus important réside dans l'augmentation de la part des acomptes et avances reçus. Cela s'explique à la fois par la part importante de l'activité de la recherche, par l'effet des avancées versées pour l'opération La Ruche, mais aussi par la comptabilisation de plus en plus fiable des titres d'avance à la réception de ces sommes.

c) Autres informations

Sans objet

4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

Le compte de résultat conduit quant à lui à donner une image des flux de l'année civile 2025 et permet de déterminer le niveau du résultat de l'établissement.

a) Produits de fonctionnement

Rappels méthodologiques : les recettes sont généralement constatées :

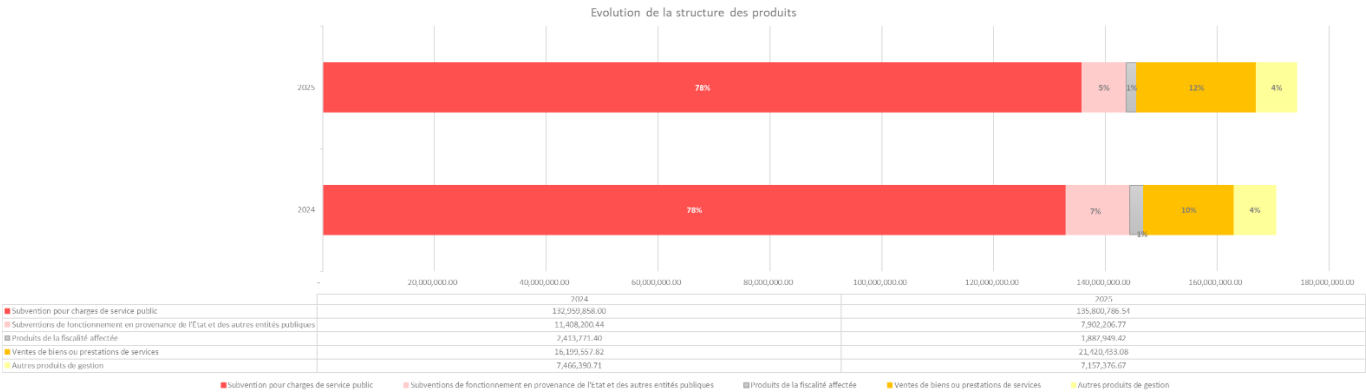
- lors de l'inscription des étudiants pour les droits universitaires de formation initiale dans leur intégralité ;
- lors de la signature de la convention pour la formation continue : titrage immédiat et intégral avec mention dans la facture de l'échéancier de paiement contractualisé avec le stagiaire. Le rattachement du produit au bon exercice est conformément réalisé en fin d'année lors des travaux d'inventaire ;
- à l'avancement de la formation pour l'apprentissage ;
- à la mise à disposition de personnel ;
- à la réalisation de la prestation pour les autres prestations ;

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
 - à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses engagées dans le cadre des subventions soumises à conditions suspensives ;
 - à réception d'une avance, avec un titre d'avance mouvementant les comptes associés, générant un impact en comptabilité budgétaire (recettes encaissées), sans impact sur les produits ;
 - à réception de l'avis d'attribution de subvention dans les autres cas.
- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

Les produits de l'exercice 2025 conservent une structure très similaire aux exercices antérieurs, avec toutefois une évolution des produits issus des prestations de service et une légère diminution des subventions de fonctionnement. Le volume total de produits évolue quant à lui de 6,4 millions d'euros comprenant une augmentation de 2,7 millions d'euros au titre de la subvention pour charges de service public (SCSP).

Les produits de l'exercice 2025 se décomposent comme suit :



La subvention pour charges de service public (SCSP) représente toujours une part prépondérante des produits de l'université (78%). Elle évolue de 2 672 918 euros par rapport à 2024 (soit +2%). Cette évolution comprend notamment le versement de 2 007 933 euros au titre de la hausse du CAS pensions au 1^{er} janvier 2025 et également 963 000 euros au titre de la 2^{ème} tranche du COMP 2024 (30%).

Les subventions de fonctionnement des entités publiques diminuent de 3 505 993 euros. Cela correspond pour 608 397 euros aux subventions de la **région**, pour 2 118 426 euros aux subventions des **autres collectivités**.

Les ventes de biens ou prestations de service, qui représentent 12% des produits encaissables en 2025 (21 420 433 euros), conservent une dynamique importante avec une évolution de 2 points, soit + 5 220 875 euros.

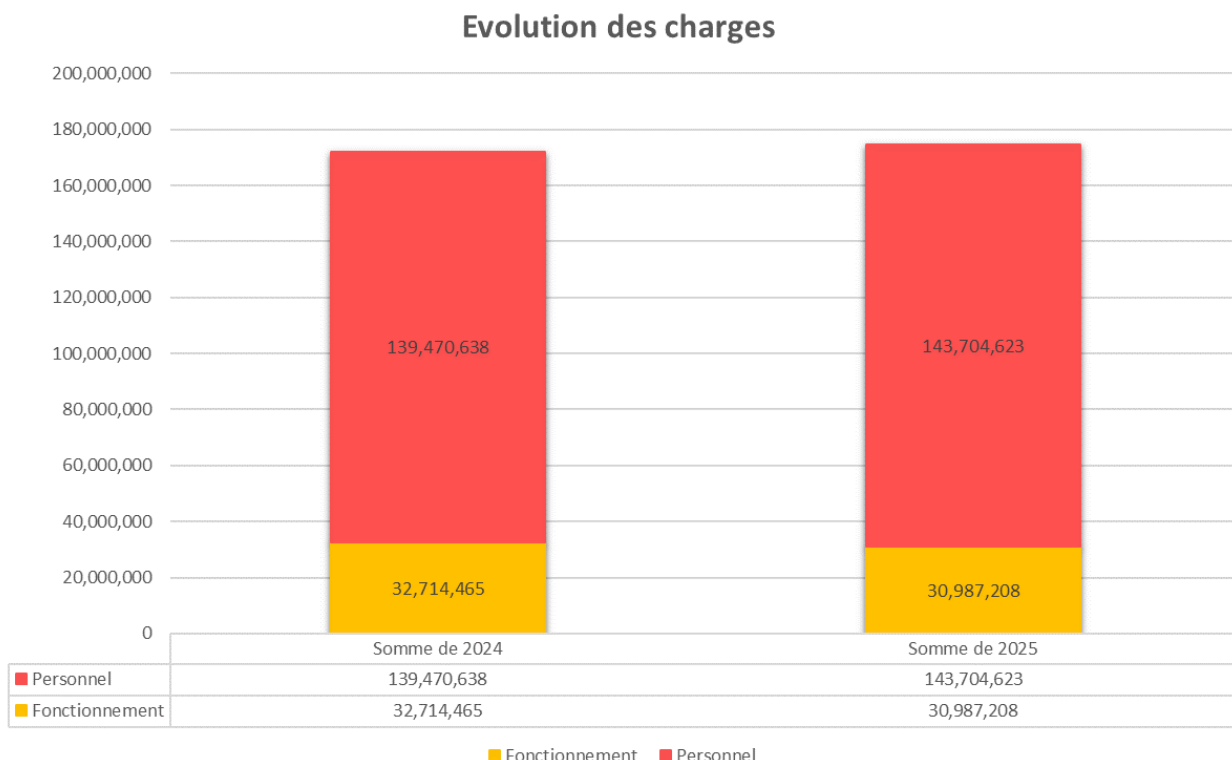
Ils sont notamment composés pour l'essentiel des **droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires** qui évoluent de 1 668 926 euros. Il importe toutefois de rappeler, comme évoqué plus haut, que l'année 2024 avait fait l'objet d'une mauvaise prévision des exonérations à venir, privant ainsi l'exercice de 510k€ de droits d'inscription. L'évolution retravaillée serait donc davantage de 1 million d'euros.

Les droits d'inscription aux diplômes nationaux demeurent très stables quant à eux. S'agissant de l'activité de **formation continue, de valorisation des acquis et de l'expérience et d'apprentissage**, elle augmente de 2 030 555 euros. Toutefois comme pour les droits d'inscription, les très importantes corrections effectuées sur les exercices antérieurs conduisent à nuancer cette évolution. Comme cela a été rappelé au début de la présente annexe, l'évolution retravaillée serait davantage de 1 038 379 euros entre 2024 et 2025. Les autres produits de vente et de prestations évoluent, par rapport à l'exercice 2024 de 1,5 million d'euros euros.

La fiscalité affectée, qui comprend les produits issus de la **CVEC**, représente 1 887 949 euros (contre 1 889 374 euros en 2024, l'année 2024 ayant vu la comptabilisation de la taxe d'apprentissage sur la ligne de fiscalité affectée).

Les autres produits de gestion correspondent quant à eux aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.

b) Charges de fonctionnement et de personnel



L'évolution des charges de personnel entre 2024 et 2025 est de 4 233 985 euros, soit +3,04%.

Les charges de fonctionnement diminuent quant à elles de 1 727 257 euros entre 2024 et 2025, soit -5,28%.

Les augmentations les plus significatives entre 2024 et 2025 sont les suivantes :

- Les dépenses de maintenance évoluent de 204 014 euros pour atteindre 1 097 591 euros ;
- Les voyages, déplacements et missions augmentent de 159 033 euros pour atteindre 2 102 826 euros ;
- Les prestations d'assurance multirisque augmentent quant à elles de 124 595 euros (+573%) pour atteindre 146 330 euros.

D'autres natures de charges ont quant à elles fortement diminué :

- C'est notamment le cas des charges d'électricité qui diminuent de 206 458 euros pour représenter 946 785 euros ;
- Les fournitures d'entretien permettent de constater une baisse de 320 141 euros, pour atteindre 536 456 euros ;
- Les prestations de gardiennage diminuent également de 247 631 euros pour représenter 164 744 euros ;

- Les charges liées à l'annulation de titres de recette des exercices antérieurs diminuent de façon significative (-543 258 euros) en lien notamment avec l'arrêt de l'exonération des droits d'inscription pour les étudiants extra-communautaires.

5. Autres informations

a) Evènements postérieurs à la clôture

Sans objet

b) Engagements hors bilan

Néant